# L’AMC est un « projet virtuel », déclare le ministre du Tourisme

Profitant de l’Assemblée Générale Ordinaire de la FTH qui s’est tenue hier à Tunis, le ministre du Tourisme a remis sur la table des négociations le projet de société de gestion d’actifs ainsi que la taxe de 2 dinars par nuitée. D’autre part, le vote pour le nouveau Conseil National a révélé le grand soutien dont bénéficie la candidature de Radhouane Ben Salah (ex-président de la FTH), arrivé en tête parmi les 10 nouveaux membres avec 97 voix. L’élection du nouveau président de la FTH aura lieu le samedi 18 mai à l’hôtel Majestic.

C’était une AGO exceptionnelle, notamment par les organismes présents dont l’UTICA, représentée par son vice-président Khalil Ghariani et par Naceur Jeljeli (président des Fédérations) et l’UGTT en la personne de son Secrétaire général adjoint Kamel Saad.

Le ministre du Tourisme a profité de cette réunion pour délivrer deux messages nouveaux et importants. A propos de l’AMC (Assets Management Company), il s’est déclaré prêt à débattre avec les professionnels du problème de l’endettement en dépassant les polémiques. Jamel Gamra affirme n’avoir rien trouvé concernant ce projet dans les dossiers du ministère, le qualifiant de ce fait de « projet virtuel ».

En écho à cette déclaration, Kamel Saad a tenu à rappeler que l’UGTT ne permettra pas de brader nos hôtels endettés au profit d’investisseurs étrangers et qu’elle soutiendra l’option d’investisseurs nationaux.

Concernant la taxe de deux dinars par nuitée, le ministre se dit ouvert pour en débattre avec les professionnels, car, résume-t-il, « cette taxe fait l’unanimité pour son instauration mais rencontre des oppositions pour son mode de prélèvement ».

Enfin, Jamel Gamra a profité de cette AGO pour annoncer que la propriété du terrain de la Maison du Tourisme sera octroyée à la future Union Tunisienne des Métiers du Tourisme (UTMT) dès que celle-ci sera créée. Une déclaration

qui met fin à deux années de polémique entre la FTH et le gouvernement. La réalisation de l’UTMT, dont le projet de statuts a été approuvé par le conseil de la FTH et celui de la FTAV, constituera une des réalisations principales du bureau sortant.